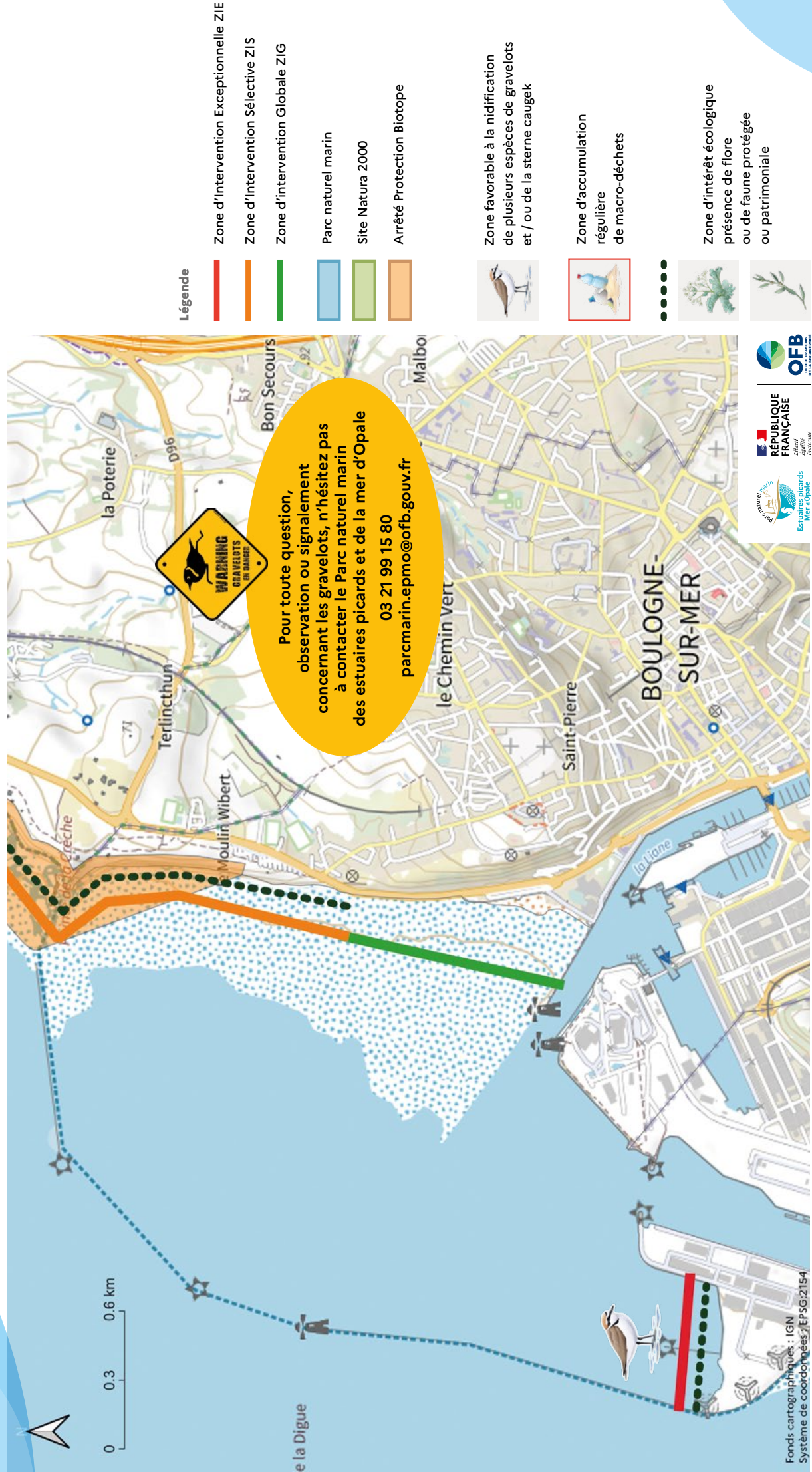



Nettoyage raisonné des plages et préservation de la laisse de mer

Préconisations pour la commune de Boulogne-sur-Mer



Zone d'Intervention Globale ZIG		Zone d'Intervention Sélective ZIS		Zone d'Intervention Exceptionnelle ZIE	
Classement préconisé	Boulogne-sur-Mer	Littoral de la commune de Boulogne-sur-Mer nord vers la pointe de la Crèche	Littoral de la commune de Boulogne-sur-Mer nord vers la pointe de la Crèche	Littoral portuaire sud vers Le Portel (zone du Port de Boulogne-sur-Mer)	Grand gravelot
Sensibilité	Plage de sable avec arrière-plage artificialisée (devant une zone urbanisée)	Plage de sable avec arrière-plage constituée de falaises vers et au niveau de la pointe de la Crèche. Forts enjeux environnementaux.	Plage de sable avec arrière-plage constituée de falaises vers et au niveau de la pointe de la Crèche. Forts enjeux environnementaux.	Zone favorable à la nidification des gravelots. Très forts enjeux environnementaux.	
Méthode	COLLECTE PREFERENTIELLEMENT MANUELLE ET SELECTIVE Le nettoyage mécanique est à proscrire car c'est un frein à la lutte contre l'érosion et au maintien de la biodiversité. Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Laisser en place les bois flottés.	COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Laisser en place les bois flottés.	COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Laisser en place les bois flottés.	COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE HORS PERIODE DE NIDIFICATION Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Laisser en place les bois flottés.	
Fréquence de passage	ZIG PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE Fin mars : Ponctuel avril : Hebdomadaire mai : Hebdomadaire juin : Deux à trois fois par semaine juillet : Ponctuel août : Ponctuel sept. : Ponctuel octobre : Ponctuel hiver : Ponctuel	ZIS PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE Fin mars : Ponctuel avril : Ponctuel mai : Ponctuel juin : Ponctuel juillet : Ponctuel août : Ponctuel sept. : Ponctuel octobre : Ponctuel hiver : Ponctuel	ZIE PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE mars : 1 passage après marées d'équinoxe avril : Ponctuel mai : Ponctuel juin : Ponctuel juillet : Ponctuel août : En fonction des besoins sept. : En fonction des besoins octobre : Ponctuel hiver : Ponctuel		
Autres informations	Gestion possible des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.	Gestion possible entre juin et septembre des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.	Gestion possible entre juin et septembre des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.	Aucune gestion des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles. Ne pas mettre de bacs à marée sur ces zones en période nidification.	
	